

Votre Majesté voit combien je suis accoutumée à ses bontés envers moi en osant ainsi l'entretenir de mes intérêts personnels; mais, je vous le répète, Sire, vous seul dans ce moment-ci me tenez lieu de toute ma famille, et je ne trouve qu'en vous un protecteur et un refuge.

Veillez, Sire, agréer l'assurance de mon bien tendre et respectueux attachement.

Baron A. Du CASSE.

(Sera continué.)

---

## L'AUTHENTICITÉ DES MÉMOIRES DE TALLEYRAND.

---

Dans la lettre que la *Revue historique* a publiée dans son dernier numéro (t. XVIII, p. 304-316), M. P. Bertrand, tout en déclarant qu'il n'a pas l'intention de répondre à mon article de janvier (*Ibid.*, p. 72-80), se livre contre moi à des attaques que je crois devoir relever. J'en profiterai pour revenir sur mon premier article et traiter la question plus à fond, en ne m'occupant plus seulement de l'existence du manuscrit original des Mémoires, mais aussi et surtout de leur authenticité.

### I.

Commençons par déblayer le terrain d'une question personnelle. M. P. Bertrand dit (p. 309 et 310) qu'il a vainement cherché les erreurs grossières que j'ai reprochées à M. de Bacourt (*Ibid.*, p. 80) en renvoyant à l'introduction à la *Correspondance secrète de Mercy-Argenteau avec Joseph II et Kaunitz*, que j'ai eu l'honneur de publier en collaboration avec M. Alfred d'Arneth<sup>1</sup>. Je vais prouver jusqu'à l'évidence que M. Bertrand a mal cherché.

Je désignerai par le nom seul de M. de Bacourt la note que cet historien a publiée sous ce titre : *Notice sur le comte de Mercy-Argenteau* (p. 282 à 292 du tome I<sup>er</sup> de la *Correspondance de La Marck avec Mirabeau*. Paris, 1854, in-8°) et par les lettres A.-F. l'introduction à la *Correspondance secrète de Mercy-Argenteau avec Joseph II*.

1. Paris, Imprimerie nationale, 1889-1891, in-8°.

M. de Bacourt écrit : « Florimond-Claude, comte de Mercy-Argenteau, né à Liège en 1722, fit ses études dans cette ville sous la direction d'un oncle, chanoine de la cathédrale de Liège et frère de son père, qu'il avait perdu dans son enfance » (p. 287). Cette phrase ne contient pas moins de deux grosses erreurs. Mercy est né le 20 avril 1727; son acte de naissance est publié dans A.-F., p. II, note 4; il avait plus de trente-neuf ans quand son père mourut le 22 janvier 1767; l'acte de décès se trouve dans A.-F., p. V, n. 4. M. de Bacourt, cependant, savait que le père de Mercy était parvenu au grade de feld-maréchal (p. 285); il aurait donc pu aisément se procurer la date de la mort d'un dignitaire aussi considérable et éviter de commettre cette bourde. Page 284, il appelle maréchal en 1723 le grand-père adoptif de Mercy qui n'obtint ce grade qu'en 1734 (A.-F., p. III, n. 2); il commet une autre erreur en disant que le père de Mercy, lors de cette adoption, qui, suivant lui, aurait eu lieu en 1723 au plus tard, était colonel d'un régiment d'infanterie, tandis qu'il n'était encore que capitaine de cuirassiers; il ne fut nommé major qu'en 1726 (A.-F., p. III). Enfin, M. de Bacourt (l. s. c.) parle de lettres patentes d'adoption de 1723, dont on ne trouve aucune trace dans les archives de Vienne et aucune mention dans les actes authentiques délivrés au père de Mercy pour entrer en possession des biens qui lui échurent après la mort du maréchal de Mercy, blessé mortellement sur le champ de bataille en 1734.

A la suite des renvois aux pages de notre introduction, j'avais ajouté un *etc.*; M. Bertrand, qui n'a pu voir qu'une seule erreur insignifiante parmi celles que je viens de relever, aurait été encore moins heureux avec cet *etc.* : « J'ai cherché, dit-il, dans tout l'ouvrage de M. Flammermont ce que pourrait bien indiquer cet *etc.*; je n'ai rien trouvé de plus » (p. 340). Voyons ce qu'il faut penser de la façon dont aurait été faite cette recherche.

M. de Bacourt (p. 228) dit que Mercy reçut la Toison d'or en 1770, à l'occasion du mariage de Marie-Antoinette, et avait été décoré *précédemment* du grand cordon de Saint-Étienne. Or, l'ambassadeur impérial n'obtint cette dernière décoration qu'en 1785, après la signature du traité de Fontainebleau (A.-F., p. XL). Cette erreur est d'autant plus remarquable que le cumul de ces deux ordres, les plus distingués de la monarchie, était chose excessivement rare et que M. de Bacourt, ancien diplomate, devait connaître ce fait. Page 287, M. de Bacourt écrit qu'à l'âge de trente-cinq ans le comte de Mercy-Argenteau, entré très jeune dans la diplomatie, était déjà ambassadeur de la cour de Vienne à Turin. Or, Mercy n'avait que vingt-sept ans quand il fut nommé ministre, et non ambassadeur, de l'empereur

près le roi de Sardaigne; il eut même en raison de son titre et de sa situation spéciale une longue dispute de cérémonial avec M. de Chauvelin, qui représentait alors Louis XV dans la capitale du Piémont (A.-F., p. XII et s.). Suivant M. de Bacourt (p. 294), le comte de Mercy-Argenteau aurait quitté Paris au mois de septembre 1790; il n'en partit que le 9 octobre (A.-F., p. LIII). A cette même page, M. de Bacourt prétend que Mercy fut réellement gouverneur général des Pays-Bas du 30 novembre 1790 à 1794. C'est une grosse erreur; Mercy fut remplacé dès le 27 juin 1791 par le comte de Metternich (A.-F., p. LIV).

Tout cela n'est rien à côté de la sottise monumentale que firent commettre à M. de Bacourt les lettres de naturalité ou d'indigénat accordées sur sa demande au comte Florimond de Mercy-Argenteau par le cabinet de Versailles, afin qu'il pût hériter des biens et notamment du comté de Mercy que son père possédait en Lorraine dans les environs de Briey. M. de Bacourt prétend que Mercy se prévalut de ces lettres « pour se faire reconnaître Français pendant tout le temps « qu'il continuait à servir l'empereur d'Allemagne comme ambassadeur « de France » (p. 286). Cela n'a pas le sens commun. Mercy, quand il parle de sa patrie, entend toujours le pays de Liège, où il est né (A.-F., p. XLV). On ne pourrait pas citer un seul cas où il se fût fait reconnaître Français, ce qui, dans sa position, aurait été une absurdité et une inconvenance. Par contre, il s'indigna quand, pour confisquer ses biens, les autorités révolutionnaires le déclarèrent Français et émigré (A.-F., p. LXII); après sa mort, on reconnut le mal-fondé de la saisie, et ses biens furent rendus à ses héritiers. Cependant M. de Bacourt (p. 289) affirme que Mercy, pendant qu'il était ambassadeur impérial à Paris, se considérait comme sujet naturalisé du roi de France et il en conclut que les conseils donnés par Mercy à Marie-Antoinette furent toujours dictés par le souci des véritables intérêts de la France qui ne furent jamais sacrifiés par lui et par la reine à ceux de l'Autriche. C'est plus qu'un paradoxe; pour s'en convaincre, il suffit de parcourir les lettres écrites par Mercy à Joseph II, notamment en 1784 et 1785. Dans notre introduction (A.-F., p. XXIII), on trouve l'explication de ces lettres de naturalité accordées à Mercy, auquel elles devinrent inutiles un peu avant son arrivée en France en qualité d'ambassadeur; car la convention du 24 juin 1766 reconnut aux sujets de l'impératrice-reine, pour eux et leurs héritiers, la faculté de posséder des biens en France et d'en disposer sans avoir besoin de lettres de naturalité (Guyot, *Répertoire*, v<sup>is</sup> Aubaine, Lettres de naturalité). Ces lettres n'étaient qu'une

simple formalité n'engageant à rien ceux qui les demandaient et ne leur conférant pas la qualité de Français; c'était un expédient inventé par les légistes pour supprimer dans la pratique le droit d'aubaine qu'à cette époque tout le monde trouvait odieux. Les conséquences politiques que M. de Bacourt en déduit sont tout bonnement ridicules et prouvent plus que tout le reste son incroyable ignorance.

Je pourrais multiplier ces exemples; mais il me semble que j'en ai donné assez pour avoir le droit d'affirmer que M. P. Bertrand s'est singulièrement trompé en écrivant: « De tant et de si graves accusations portées contre M. de Bacourt, il ne reste que celle-ci d'exacte: « M. de Bacourt s'est trompé sur la date de la mort du père de Mercy-Argenteau » (p. 310). Sans m'attarder plus longtemps à cette partie des critiques de M. P. Bertrand<sup>1</sup>, je vais reprendre mon premier article, le compléter et montrer, avec preuves à l'appui, que je puis maintenir tout ce que j'ai dit.

## II.

Deux questions sont à résoudre :

1° Talleyrand a-t-il laissé à M<sup>me</sup> de Dino et à M. de Bacourt un manuscrit de ses mémoires ?

2° En l'absence de ce manuscrit, quelle confiance peut-on et doit-on avoir dans la copie autographe de M. de Bacourt sur laquelle est faite l'édition de M. le duc de Broglie ?

Aussitôt après la publication des deux premiers volumes des *Mémoires de Talleyrand*, qui parurent le 1<sup>er</sup> mars 1894, M. Aulard contesta avec force leur authenticité et réclama la production du manuscrit original. Les contradicteurs lui répondirent qu'il était impossible de lui donner satisfaction par la bonne raison que ce

1. Je relèverai cependant encore une critique de M. Bertrand où, pour mieux m'attaquer, il a altéré ma pensée.

Il affirme (p. 301 et 302) que j'ai pris à mon compte tous les arguments invoqués par M. Aulard contre l'authenticité des *Mémoires de Talleyrand*, et, à propos des interpolations signalées par M. Funck-Brentano, il écrit: « Néanmoins, le tout est accepté par M. Flammermont sans examen et comme étant définitivement démontré » (p. 303).

Or voici ce que j'ai dit: « Déjà MM. Aulard et Funck-Brentano en ont indiqué plusieurs [interpolations]. Mais ils ont dû aller trop vite, et pour ma part j'aurais plus d'une réserve à faire » (p. 80).

On voit que M. P. B. a tout simplement supprimé la phrase soulignée, partie essentielle de mon argumentation, et cela pour me rendre solidaire de toutes les idées lancées dans le feu de l'improvisation par MM. Aulard et Funck-Brentano.

manuscrit original n'avait jamais existé. A les en croire, Talleyrand n'aurait laissé que des feuilles volantes, dont M. de Bacourt se serait servi pour préparer, suivant les instructions de l'auteur, une copie entièrement écrite de sa main et seule destinée à la postérité.

Telle est la thèse que soutenait M. Bertrand. C'est aussi celle que défendit à deux reprises différentes M. Jean Darcy, le propre collaborateur du duc de Broglie, dont on est autorisé à supposer qu'il est l'écho dans cette question. M. Darcy affirmait que Talleyrand « un jour écrivait une page, la jetait dans un tiroir et l'y oubliait jusqu'à ce qu'il lui prit fantaisie d'en écrire ou d'en dicter une autre, qui allait rejoindre la première<sup>1</sup>. »

C'est alors que je suis intervenu pour démontrer que ce système ne résistait pas à l'examen. Je me suis efforcé de prouver que Talleyrand avait achevé en août 1816 la première partie de ses *Mémoires* et qu'il en avait existé un manuscrit original, écrit sur de grands cahiers et non sur de simples feuilles volantes.

Quels sont les arguments dont je me suis servi ? Je me suis appuyé : 1° sur les déclarations de Talleyrand lui-même ; 2° sur les souvenirs du baron de Vitrolles. Or, des premières, les plus importantes de beaucoup, M. P. Bertrand ne dit rien, et pour cause ; car il n'y a rien à répondre.

Après avoir achevé la première partie de ses *Mémoires*, celle qui aurait pour l'histoire le plus grand intérêt si elle nous était parvenue intacte, puisqu'elle va de la naissance de l'auteur à sa chute du pouvoir en 1815, Talleyrand fait cette déclaration : « Je termine ici ces souvenirs, qui doivent se clore avec la fin de ma carrière politique. *En traçant ces dernières lignes*, je suis heureux de me rendre à moi-même le témoignage.... *Valençay, août 1816*<sup>2</sup>. » En 1824, quand la publication d'un fragment d'un mémoire de Savary sur l'affaire du duc d'Enghien le décida à présenter sa justification dans un court appendice<sup>3</sup>, il mit en tête quelques lignes qui ne laissent aucun doute sur l'état d'achèvement de la principale partie de ses *Mémoires* à cette époque ; il s'exprimait en ces termes : « *Paris, janvier 1824*, je me vois obligé d'ajouter quelques mots à ces souvenirs en regrettant de devoir rappeler un événement cruel et douloureux que je n'avais pas voulu même mentionner dans les pages qui précèdent<sup>4</sup>. » Enfin, après son retour de Londres, en novembre

1. *Annales de l'École libre des sciences politiques*, fascicule du 15 avril 1891, n° 355.

2. *Mémoires*, t. III, p. 300.

3. *Ibidem*, p. 301 à 322.

4. *Ibidem*, p. 301.

1834, lorsqu'il entreprit de raconter la part qu'il avait prise à l'établissement de la monarchie de Juillet, il commença ainsi qu'il suit : « Je ne m'imaginai pas, lorsque, en 1816, je terminais le récit de « quelques-uns des événements de mon temps et de ma vie, que je « fusse jamais dans le cas de rentrer dans les affaires publiques et « par conséquent que j'eusse un motif de reprendre la plume pour « compléter ce récit<sup>1</sup>. » Ainsi, en 1816, en 1824, et après 1834, Talleyrand a toujours pensé et dit que la première partie de ses Mémoires avait été *définitivement* achevée à Valençay en août 1816, et les termes de la dernière des déclarations citées plus haut permettent d'affirmer qu'il ne l'a jamais retouchée; il s'est borné à y ajouter, en 1824 et après 1834, des chapitres nouveaux, et chaque fois il a eu soin d'en indiquer les motifs. Que vaut à côté de ces déclarations répétées de Talleyrand l'opinion de M. Bertrand, qui affecte de les ignorer, sans doute afin de pouvoir écrire « qu'il semble « peu probable que Talleyrand ait écrit ou dicté ses Mémoires tout « d'une suite, lorsqu'il était affaibli par l'âge<sup>2</sup>, alors qu'il n'avait « jamais composé dans sa jeunesse ou son âge mur aucun ouvrage « considérable<sup>3</sup> ? »

M. le duc de Broglie, lui aussi, a passé sous silence ces déclarations si importantes de Talleyrand dans l'introduction qu'il mit en tête du premier volume des *Mémoires*, paru avec le second au commencement de mars 1894, tandis que le troisième, où se trouvent ces dates si précieuses, fut publié quelques mois plus tard. Dans cette introduction, le noble éditeur dit seulement : « Les douze parties, dont les *Mémoires* se composent, sont loin, comme on le verra, « de former un tout complet et suivi. On peut les diviser en deux « fractions très distinctes. La première s'étend depuis l'entrée de « M. de Talleyrand dans le monde jusqu'en 1815, à la fin du ministère qu'il a occupé sous le règne de Louis XVIII. Des indices très « clairs ne laissent pas douter que cette partie des Mémoires a été « rédigée pendant le cours de la Restauration<sup>4</sup>. » Pourquoi ne pas donner la date précise fixée par Talleyrand lui-même ? Faut-il admettre que ni M. le duc de Broglie, ni M. Jean Darcy, qui dit avoir

1. *Mémoires*, t. III, p. 325.

2. En 1816, Talleyrand n'avait que soixante-deux ans; et quatorze ans plus tard, en 1830, il était encore assez vigoureux pour se charger de représenter la France à Londres, où il resta jusqu'en 1834.

3. P. 310. Cette affirmation est encore contredite par Talleyrand lui-même, qui raconta au baron de Vitrolles qu'il avait écrit les Mémoires du duc de Choiseul, ceux du duc d'Orléans et les siens (*loco supra citato*).

4. *Mémoires*, t. I, p. xv.

eu le manuscrit pendant huit mois entre les mains, n'avaient encore lu la fin de cette première partie, lorsque les deux premiers volumes ont été achevés d'imprimer ? Quoi qu'il en soit, la critique a pris le change ; elle a d'abord assez généralement admis qu'il n'y avait pas eu de manuscrit original ; mais elle est bientôt revenue de son erreur ; cette thèse est aujourd'hui rejetée par les historiens les plus autorisés<sup>1</sup>, et j'ai eu l'honneur de voir M. Alfred Stern, le savant historien de Mirabeau, écrire ces lignes, dont je suis fier : « Je suis « de l'avis de M. Flammermont que le manuscrit original des Mémoires « de Talleyrand a réellement existé<sup>2</sup>. »

Comment ce manuscrit était-il fait ? Nous avons sur ce point le témoignage formel du baron de Vitrolles, qui vit ce manuscrit avant le mois de juin 1824. Je puis aujourd'hui fixer cette date, grâce à la précieuse communication de M. Alfred Stern<sup>3</sup>. Dans une lettre du 46 juin 1824, le conseiller de légation prussien C. E. Oëlsner entretenait un de ses amis des récits faits par Vitrolles d'après les Mémoires de Talleyrand. Par conséquent, Vitrolles en avait eu communication avant cette date. Or, dans la notice si curieuse qu'il a consacrée à Talleyrand, Vitrolles, après avoir rapporté que celui-ci lui dit : « J'ai « écrit mes Mémoires, » ajoute : « Et il partit de là pour aller cher- « cher quelques grands cahiers, dont il me lut peut-être 60 à « 80 pages<sup>4</sup>. » Et, à plusieurs reprises, Talleyrand fit à Vitrolles des lectures dans ses Mémoires ; il choisissait des passages de longue haleine, tantôt sur le ministère de Choiseul et les intrigues de la Dubarry, tantôt sur le duc d'Orléans et son entourage, un jour sur l'entrevue d'Erfurth, un autre sur le séjour des princes espagnols à Valençay. Ces cahiers avaient donc une importance considérable ; c'était le manuscrit original, la mise au net de la première partie des Mémoires.

Cherchons maintenant à deviner ce que peuvent bien être devenus ces grands cahiers. M. de Bacourt les a eus entre les mains ; cela est certain, puisqu'on retrouve dans sa copie, et par suite dans l'édition, non pas tous les passages lus à Vitrolles, comme je l'ai dit à tort

1. M. Paul Bailleu la déclare insoutenable dans un remarquable article de la *Historische Zeitschrift* (t. XVIII, 1892, 1<sup>re</sup> livraison, p. 60, n. 1), sur lequel j'aurai à revenir plus loin. Se référant au passage de la notice de Vitrolles, cité plus bas, il dit formellement : « Dieser Stelle gegenüber ist auch die Ansicht der *Revue historique* unhaltbar. » « Il est possible, peut-être même probable, qu'un manuscrit original des Mémoires n'a jamais existé. » [Cette dernière phrase, citée par M. Bailleu en français, est de M. Farges.]

2. *Revue historique*, mars 1892, p. 299.

3. *Ibidem*.

4. Voyez dans mon premier article, p. 78, 79, ce qui précède et ce qui suit.

avant de connaître l'important témoignage découvert par M. A. Stern, mais la plupart de ces passages. Il ne les a pas laissés à ses exécuteurs testamentaires, qui ont publié cette note : « Le manuscrit est « scellé et en sûreté ; il n'en existe pas de copie<sup>1</sup>. » Par manuscrit, ils entendaient certainement la copie autographe de M. de Bacourt, qu'ils ont transmise à M. de Broglie. Il me paraît impossible de ne pas ajouter foi à cette déclaration solennelle, comme le fait M. P. Bertrand, qui suspecte M. Andral d'avoir laissé voler ou détruire chez lui ces manuscrits primitifs. En effet, elle a été confirmée au moins à deux reprises différentes par M. le duc de Broglie, d'abord sous cette forme : « Le texte publié est le seul qui ait été laissé par M. de « Bacourt à ses exécuteurs testamentaires<sup>2</sup>. » Et ensuite d'une façon plus complète, en ces termes : « Quant aux notes, manuscrits, copies « et dictées sur lesquels M. de Bacourt déclare avoir fait son travail, « je n'ai jamais prétendu les avoir trouvés dans le legs qui nous était « fait, le seul dont j'eusse à rendre compte au public. La famille de « M. de Talleyrand, auprès de qui je n'ai pas négligé de m'enquérir, « déclare ne les avoir jamais possédés. » Donc M. de Bacourt a reçu ces grands cahiers, et à sa mort ils n'existaient plus. Qu'en avait-il fait ? Il les avait détruits. On ne peut pas imaginer une autre explication.

J'ai ajouté que cette hypothèse, la seule admissible, était confirmée par une tradition très autorisée, et j'ai cité ce passage de l'important article de M. Funck-Brentano : « Nous savions de source sûre, avant « la publication de ces Mémoires, que certaines parties de l'origi- « nal..... avaient été brûlées<sup>3</sup>. » On a voulu établir une contradiction entre l'expression *tradition très autorisée*, dont je me suis servi, et celle de *source sûre* employée par M. Funck-Brentano. Or rien de plus simple à expliquer : M. Funck-Brentano tient son renseignement de première main, je le sais pertinemment, et moi je suis moins heureux. Voilà pourquoi j'ai dit *tradition très autorisée* au lieu de *source sûre*. Loin de se contredire, ces deux témoignages, venus de sources différentes, se confirment l'un par l'autre.

Une dernière question se pose. Pourquoi M. de Bacourt a-t-il substitué au manuscrit de Talleyrand un texte entièrement écrit de sa main ? Il n'y a qu'une seule explication possible à mon sens. Si M. de Bacourt s'est imposé cette besogne, qui devait être fort lourde et peu agréable pour un homme du monde, un ancien ambassadeur,

1. La citation est complète dans mon premier article, p. 72.

2. Voir sur ces citations mon premier article, p. 72 et 79.

3. J'ai donné en janvier le passage entier, p. 79.



c'est évidemment afin de ne mettre personne dans le secret des changements qu'il a apportés au texte primitif.

On nous dit, il est vrai, qu'il n'avait à sa disposition que ces notes sur feuilles volantes dont parlent M<sup>mes</sup> de Mirabeau et de Martel. Par excès de conscience, M. de Bacourt n'aurait voulu confier à personne ce travail infiniment délicat de raccordement et de copie des fragments infinitésimaux laissés par Talleyrand. On invoque à l'appui de ce système l'autorité de ces deux dames, qui, pendant de longues années, auraient vu leur oncle occupé à cette ingrate besogne. Et les grands cahiers qu'en fait-on ? On ignore purement et simplement leur existence, à l'exemple de M<sup>mes</sup> de Mirabeau et de Martel, qui n'en disent pas mot et paraissent ne les avoir même jamais vus.

Dans mon premier article, je m'étais abstenu de faire usage du témoignage de ces deux dames, nièces de M. de Bacourt ; mais, puisqu'on me reproche cette réserve, dont on tire même parti contre moi, je vais en sortir. Dans l'espèce, les affirmations de M<sup>me</sup> la comtesse de Mirabeau, nièce et fille adoptive de M. de Bacourt, et de M<sup>me</sup> la comtesse de Martel, sa fille, me paraissent dénuées de valeur ; car, en leur qualité de plus proches parentes de M. de Bacourt, elles sont tenues de prendre sa défense, et elles le font avec la plus vive ardeur<sup>1</sup>. Elles s'en prennent même à M. Andral, contre qui elles dressent un réquisitoire qui serait accablant si les preuves à l'appui ne faisaient pas complètement défaut. Suivant M<sup>me</sup> de Mirabeau, M. Andral aurait été très surpris et très fâché du legs à lui fait par M. de Bacourt, qui l'aurait désigné comme l'un de ses exécuteurs testamentaires et chargé de la garde et de la publication des Mémoires et papiers de Talleyrand<sup>2</sup>. Bien mieux, cette dame insinue que M. Andral s'est laissé enlever ou a perdu la plus grande partie du manuscrit ; elle déclare même que les Mémoires, qui ne comprendront que cinq volumes, devaient en former douze<sup>3</sup>. M<sup>me</sup> de Martel va encore plus loin que sa mère ; elle donne à entendre que M. Andral aurait fait des changements au texte laissé par M. de Bacourt : « J'écrivis, dit-elle, au « *Voltaire*, pour rectifier les assertions de M. Andral, qui semblait

1. M<sup>me</sup> de Martel s'est expliquée sur les Mémoires de Talleyrand dans un interview publié par le journal *Paris* le 26 mars 1891, et M<sup>me</sup> de Mirabeau a donné à la *France* une lettre datée du 28 mars 1891, c'est-à-dire écrite après la publication des opinions de sa fille, M<sup>me</sup> de Martel. Ces deux documents ont été reproduits avec les principaux articles provoqués par cette polémique retentissante dans le numéro du 14 avril 1891 de la *Révolution française*, p. 343 et 359. Pour plus de commodité, c'est à cette revue que mes renvois se référeront.

2. P. 362.

3. P. 364.

« avoir travaillé aux Mémoires. L'avait-il fait vraiment ? Voilà le point « délicat. La famille de Talleyrand était opposée à la publication, et « M. Chatelain, co-légataire et ami de M. Andral, était l'homme des « Talleyrand. Qu'a-t-on fait des manuscrits et a-t-on respecté la « copie de M. de Bacourt pendant les vingt-cinq années qui courent « de 65 à 89, date de la mort de M. Andral ? Je l'ignore<sup>1</sup>. » Mais M<sup>me</sup> de Martel ne s'en tient pas là ; elle affirme que les Mémoires de Talleyrand, tels qu'ils ont été publiés par M. de Broglie, ne sont pas conformes au texte transmis par M. de Bacourt à ses exécuteurs testamentaires. « Je n'ai pas encore lu, » dit-elle au reporter du *Paris*, « les Mémoires publiés, avec attention ; je les ai feuilletés seulement ; « mais tout de suite je me suis dit : Ce n'est que cela ? Pas possible<sup>2</sup>. » Cette insinuation est confirmée par M<sup>me</sup> la comtesse de Mirabeau en ces termes : « Aujourd'hui, libre de mes paroles et de mes pensées, « je dirai qu'il y a une grande différence entre *ce qui est* et *ce qui* « *devait être*. Les Mémoires du prince de Talleyrand ne sont, c'est « incontestable, que l'ombre pâle et incertaine de cette figure illustre, « de ce maître inimitable de l'art de gouverner les hommes et les « choses, et cet amoindrissement n'est pas l'œuvre de M. de Bacourt<sup>3</sup>. »

Les critiques qui ont soutenu que les Mémoires publiés par M. de Broglie n'étaient pas conformes au texte laissé par Talleyrand n'ont rien dit qui fût aussi grave que ces allégations de M<sup>mes</sup> de Mirabeau et de Martel. En effet, elles atteignent directement le noble duc qui a déclaré que son édition était absolument conforme à la copie autographe de M. de Bacourt, qui, sauf huit feuillets déchirés on ne sait quand, était entièrement en sa possession telle qu'elle était décrite dans l'inventaire après décès. Je me hâte d'ajouter qu'il n'y a aucun motif de douter de la parole de M. de Broglie, qui, dans le cas où il serait soupçonné, n'aurait qu'à produire cette copie pour faire cesser du coup toute contestation. Cependant, si l'on admet le témoignage de M<sup>mes</sup> de Mirabeau et de Martel, il faut adopter leur système et en conclure que les déclarations de M. le duc de Broglie ne sont pas exactes. Veut-on aller jusque-là ? Quant à moi, je me refuse absolument à entrer dans cette voie. Comme je le ferais devant un tribunal, je récusé purement et simplement M<sup>me</sup> la comtesse de Mirabeau et M<sup>me</sup> la comtesse de Martel en raison de leur proche parenté avec M. de Bacourt.

Si l'on voulait néanmoins défendre sur ce point spécial l'autorité du

1. P. 346.

2. P. 345 et 347.

3. P. 363.

témoignage des nièces de M. de Bacourt, après l'avoir rejeté sur les questions bien plus graves que je viens d'indiquer sommairement, je n'en serais pas autrement embarrassé. En effet, M<sup>me</sup> de Mirabeau avoue loyalement que ni elle ni sa fille n'étaient initiées aux travaux de M. de Bacourt. « Je lui servais, dit-elle, de secrétaire, et notre travail consistait la plupart du temps en recherches des attaques dirigées contre M. de Talleyrand ; j'en faisais des copies ou des extraits que mon oncle réfutait, quand, à l'appui de ses affirmations, il pouvait se procurer des preuves d'une authenticité incontestable. . . . Je n'ai pas lu le texte complet [des Mémoires manuscrits], mais j'ai copié des fragments servant d'argument aux réfutations. Par son testament, le prince enjoignait à M<sup>me</sup> la duchesse de Dino de ne transmettre ses papiers à aucun membre de sa famille ; pareille injonction était faite à M. de Bacourt au sujet de la sienne, de sorte que, par un sentiment de délicatesse très naturel, il ne m'initiait inutilement à rien ; se contentant de m'employer comme un secrétaire dont la discrétion lui laissait toute sécurité, il ne me donnait que les explications indispensables pour faciliter mon travail et me disait en riant de copier sans lui ! » Il résulte clairement de ce passage que M<sup>me</sup> de Mirabeau, et à plus forte raison sa fille M<sup>me</sup> de Martel, alors presque une enfant, ont fait seulement des extraits de livres, de pièces et de dépêches, et que M. de Bacourt se réservait la copie du texte même des Mémoires. Or, que vaut, dans ces conditions et à trente ans de distance, leur témoignage sur les morceaux de papier, les feuilles volantes que, suivant elles, leur oncle maniait sans cesse ? Elles ne disent même pas, et elles ne peuvent pas le dire, que ces bouts de papier venaient de Talleyrand. Ce n'était probablement que les notes prises par M. de Bacourt lui-même, qui, à l'instar de beaucoup de secrétaires, avait sans doute adopté la manière de travailler de son ancien chef. Mais, quand bien même il serait établi que ces chiffons de papier provenaient de Talleyrand, cela ferait seulement supposer que ce dernier avait laissé à M. de Bacourt, avec la mise au net de ses Mémoires sur les grands cahiers, les éléments de sa première rédaction, c'est-à-dire ses premières idées, jetées à son habitude sur des feuilles volantes, et que M. de Bacourt s'en serait servi dans son travail de remaniement. Cela ne prouverait pas que le manuscrit original n'a jamais existé, comme les défenseurs de l'authenticité des *Mémoires* l'ont soutenu jusqu'à mon premier article ; cela ne prouverait pas plus que ce manuscrit original, aujourd'hui disparu, n'a pas été détruit par M. de Bacourt.

## III.

Après avoir établi l'existence du manuscrit original et indiqué les motifs les plus probables, les seuls vraisemblables de sa destruction, je terminais mon article en disant que par bonheur M. de Bacourt n'était pas de force à donner le change aux historiens, c'est-à-dire à leur faire prendre du Bacourt pour du Talleyrand.

Pour tout le monde, la publication de M. le duc de Broglie a été une profonde déception, et non seulement en France, mais à l'étranger, notamment en Allemagne. Un savant critique de ce dernier pays a traduit en termes excellents ce sentiment dans un remarquable paragraphe qui se termine par cette phrase : « Le fonds est « insignifiant et la forme banale, telle est la première impression qu'on « éprouve après avoir parcouru cet ouvrage, auquel on peut à peine « donner le titre de *Mémoires* <sup>1</sup>. » Alors une idée s'est présentée à l'esprit, et MM. Aulard et Funck-Brentano, entre autres, l'ont exprimée avec force. On s'est dit que les *Mémoires* que l'on nous donnait n'étaient pas l'œuvre même de M. de Talleyrand, mais le produit des remaniements, des suppressions et des additions de M. de Bacourt, auquel il fallait attribuer les lacunes, les omissions et les erreurs qu'on y remarquait. J'ai adopté cette opinion et j'ai dit que les historiens et les critiques qui s'occuperaient de cette question auraient à étudier de très près l'édition de la *Correspondance de La Marck* et les notes que M. de Bacourt y avait ajoutées, entre autres la notice sur Mercy. J'ajoutais que c'était une besogne très délicate et minutieuse, qui demanderait le concours de nombreux travailleurs. Enfin je terminais en exprimant l'espoir d'y apporter un jour ma contribution. Je viens de commencer à remplir ma promesse dans toute la première partie de ce second article. Je vais continuer cet examen, mais bien entendu sans avoir la moindre idée d'épuiser ce sujet si vaste sur lequel j'aurai d'ailleurs à revenir quand des travaux en cours depuis longtemps déjà m'amèneront à creuser à fond cette question intéressante.

On se souvient que M. Aulard a soutenu que la *Correspondance de La Marck* avait été mutilée par M. de Bacourt. A l'appui de son dire, il a cité la traduction allemande de M. Stædtler et une commu-

1. « Dürftiger Inhalt in formloser Gewandung, das ist der erste Eindruck bei Durchsicht des Buches dem der Titel *Memoiren* kaum zukommen dürfte. » Paul Bailleu, Talleyrand's Memoiren, dans la *Historische Zeitschrift*, t. LXXVIII, 1892, p. 59.

nication que je lui avais faite. Là-dessus, M. Bertrand d'écrire qu'une très grande part de responsabilité m'incombait. Je n'ai nullement l'intention de la décliner. Cependant, je n'ai pas eu le mérite d'indiquer à M. Aulard l'importance de la traduction de M. Stædtler; cet honneur revient à M. Alfred Stern. On voit que je suis en fort bonne compagnie. Aussi, comme je partage complètement l'opinion de MM. Aulard et Stern, je vais reprendre leur thèse, la pousser plus à fond qu'ils n'ont eu l'occasion de le faire et ainsi la faire mienne. Alors, mais alors seulement, on aura le droit de m'en attribuer toute la responsabilité, et je l'accepterai sans difficulté, car j'ai de sérieux motifs de croire qu'elle me sera légère.

J'ai dit en effet à M. Aulard, qui l'a répété avec mon assentiment dans un de ses brillants articles de la *Revue Bleue*, que les morceaux omis par M. de Bacourt dans l'édition de la *Correspondance* étaient assez considérables pour qu'on pût en faire un quatrième volume. Je le redis aujourd'hui et je donne pour garant de mon affirmation ce passage d'une lettre que j'ai entre les mains; elle émane d'un homme très honorable, qui a eu la rare bonne fortune de parcourir les originaux de cette *Correspondance*; on comprendra, je l'espère, que je ne puisse pas le nommer, ni même le désigner plus clairement. Je cite textuellement: « De ce que M. de Bacourt a délaissé, « ou pourrait former un quatrième volume. » Il ajoute ensuite, à propos de M. Stædtler: « Sa traduction contient quelques morceaux et « des notes développées qu'on ne rencontre pas dans la publication « française. » Ceci a été écrit assez longtemps avant la publication du grand ouvrage de M. Stern sur la vie de Mirabeau, où l'éminent professeur de Zurich caractérise ainsi le travail de M. Stædtler: « Important à cause des additions et des éclaircissements de l'éditeur<sup>1</sup>. » Il est vrai que M. P. Bertrand affirme que « la publication de Stædtler est une simple traduction de l'ouvrage de M. de Bacourt<sup>2</sup>. » Bien mieux, il prétend qu'elle est moins complète que l'édition française<sup>3</sup>. L'autorité de M. A. Stern serait, ce me semble, plus que suffisante pour me permettre de négliger cette chicane et de passer outre; mais, en raison de l'importance de la question en elle-même, il me paraît utile d'entrer dans le détail, car le lecteur aura l'occasion de voir une fois de plus comment M. de Bacourt traitait les textes qu'il éditait.

1. *Das Leben Mirabeau's*, t. I, p. xi. « Wichtig wegen der Zusätze und Erläuterungen des Herausgebers. »

2. P. 305.

3. P. 309.

Parmi les mutilations subies par la *Correspondance de La Marck*, M. Aulard a cité une note du 16 février 1794, publiée incomplètement et sous une fausse date par M. de Bacourt, et intégralement et avec la vraie date par M. Stædtler. M. Bertrand, qui insiste fort sur cette lettre, a cependant négligé d'apprendre aux lecteurs de la *Revue historique* que M. Aulard avait eu soin de dire : « M. Stern a com-  
« paré le premier, à notre point de vue, la traduction de Stædtler  
« avec l'édition française <sup>1</sup>. » C'est en effet M. Stern qui, dans son histoire de Mirabeau, nous a rendu le service de signaler le premier les lacunes de la note du 16 février 1794 dans l'édition de M. de Bacourt et de renvoyer à la traduction allemande<sup>2</sup>. Pour excuser M. de Bacourt, dont il avait été en quelque sorte l'auxiliaire, M. Stædtler prétend que cette note importante, écrite par Pellenc et couverte des corrections de Mirabeau, avait été égarée et qu'on ne la retrouva qu'après la mise en vente de l'édition française. Cette excuse est admissible, mais elle montre aussi qu'un grand désordre régnait dans les papiers de M. de Bacourt. C'est encore M. Stern qui, d'après M. Stædtler, a signalé l'existence de curieuses notes inédites de Mirabeau dans les archives de la famille d'Arenberg; mais en vain chercha-t-il à en avoir connaissance; il est obligé de déclarer « qu'il lui fut, hélas! impossible d'en obtenir commu-  
« nication <sup>3</sup>. » On comprend tous les regrets du savant historien de Mirabeau en lisant ce que M. Stædtler dit de ces précieux documents<sup>4</sup> : « Les notes de Duquesnoy étaient présentées jour par jour à  
« Mirabeau, qui y ajoutait ses observations; il mettait en lumière les  
« diverses questions à traiter, il indiquait les points essentiels sur les-  
« quels il faudrait insister dans l'Assemblée et de cette manière il  
« munissait Duquesnoy d'instructions complètes. Tout cela était très

1. *Révolution française, l. s. c.*, p. 354, n. 1.

2. *O. s. c.*, t. II, p. 227.

3. *Ibidem*, p. 269, n. 1.

4. Comme ma traduction diffère de celle de M. Bertrand (p. 308), je crois devoir donner ici le texte allemand : « Duquesnoy's Noten wurden Tag für Tag Mirabeau zugestellt, der dann seine Bemerkungen darüber zu Papier brachte, die zu verhandelnden Gegenstände beleuchtete, die Hauptpunkte, auf welche in der Versammlung hingearbeitet werden musste, angab und Duquesnoy auf diese Weise mit vollständigen Instructionen anrüstete. Alles dieses dürfte nur sehr kurz gefasst werden, unter Mirabeau's ergiebiger Feder aber wurden es zuweilen gedrängte, reichhaltige Abhandlungen, wie dieses aus einigen Blättern hervorgeht, die sich hievon noch unter des Grafen von der Marck Papieren befanden, die aber zu sehr in's Einzelne der Gesetzgebung über besondere Gegenstände eingingen, als dass ihre Mittheilung von historischen Interesse hätte sein können. » Stædtler, III, p. 48-49.

« brièvement rédigé. Cependant, de la plume féconde de Mirabeau sortaient parfois des morceaux aussi concis que pleins de choses, comme « on a pu en juger par quelques feuillets qui se trouvaient encore dans les papiers du comte de la Marck ; mais ils entraient trop dans les particularités de la législation sur certaines questions spéciales pour que leur publication pût avoir un intérêt historique. » M. de Bacourt n'a pas cru nécessaire d'indiquer ces retranchements et d'en exposer les motifs ; il se borne à déclarer que la note de Duquesnoy qu'il publie est la seule qui se soit retrouvée dans les papiers de Mirabeau ; mais il ne dit pas un mot des observations de ce dernier qui ont été conservées. On pourrait donc penser que les raisons données par M. Stædtler pour expliquer ces omissions ne lui ont pas été suggérées par M. de Bacourt, que je me garderai bien d'en rendre responsable. Quoi qu'il en soit, ces suppressions sont infiniment regrettables, comme le prouve la démarche de M. Stern, l'homme le mieux en état de se faire une idée juste de leur importance.

Ce ne sont pas les seules suppressions qu'on puisse signaler dans cette correspondance. Par exemple, dans les lettres échangées entre Mirabeau et La Marck pendant le séjour de ce dernier à Bruxelles, M. de Bacourt a retranché « ce qui concernait la révolte des Pays-Bas et n'avait pas trait directement aux affaires de France<sup>1</sup>. » Il est vrai que lui-même en prévient le lecteur dans les termes que je viens de citer, ce qui est une explication à tout le moins insuffisante. Car l'histoire aurait eu grand profit à connaître exactement le rôle joué par Mirabeau dans cette affaire et les conseils qu'il avait donnés au comte de la Marck, alors très favorable à la révolution brabançonne. C'est sans doute le véritable motif de cette suppression et aussi l'une des raisons de la séquestration absolue de ces papiers par la famille d'Arenberg. Toutefois, M. de Bacourt a dans ce cas loyalement averti le lecteur, et on doit lui en savoir gré. Mais il ne l'a pas toujours fait, comme on l'apprend par M. Stædtler.

Afin de donner une idée des résultats intéressants que fournit la comparaison entre l'édition française de M. de Bacourt et la traduction allemande de Stædtler, sans toutefois allonger par trop cet article, je vais la faire porter seulement sur un mois choisi au hasard, le mois de septembre 1790. Dans cette courte période, M. de Bacourt a supprimé un billet de Mirabeau à La Marck ainsi qu'une note du plus haut intérêt historique sur la situation politique de l'Europe et sur l'importance majeure qu'il y aurait pour l'empereur

1. Bacourt, I, 431. Je dois de vifs remerciements à M. A. Stern, qui a eu la bonté de me signaler ce passage.

à être représenté en France, après le départ du comte de Mercy, par un homme qui connût parfaitement le pays, ses mœurs et les secrets de sa politique. En même temps que Mirabeau communiquait cette note à La Marck, il l'envoyait aussi au comte de Mercy, qui la transmettait à Vienne. Mirabeau, sans doute d'accord avec Mercy, avait voulu désigner au choix de la cour de Vienne La Marck lui-même, qui le comprit ainsi et remercia vivement son ami dans une lettre du 24 septembre. Cette dernière est imprimée par M. de Bacourt, qui ne paraît pas avoir remarqué qu'en l'absence du document analysé plus haut elle était incompréhensible. Au contraire, M. Stædtler a donné tous les éclaircissements nécessaires, et c'est dans sa traduction qu'il faut aller les chercher, ainsi que cette note d'une importance capitale<sup>1</sup>. M. de Bacourt, s'il faut en croire M. Stædtler, aurait fait ce retranchement parce que cette note ne se rattachait pas au sujet principal de son recueil et avait été déjà imprimée, mais en partie seulement, par Lucas Montigny.

Cette excuse me paraît tout à fait insuffisante. Comme les précédentes, elle est visiblement inventée pour les besoins de la cause. Placé entre le vif désir de donner à sa publication l'attrait de la nouveauté, en y insérant des documents inédits, et la crainte de déplaire à un personnage aussi considérable que M. de Bacourt, très lié avec la famille d'Arenberg, dont son sort dépendait entièrement, le pauvre M. Stædtler cherchait des excuses de toute sorte pour justifier M. de Bacourt de n'avoir pas publié le premier les pièces qu'il ajoutait dans sa traduction. Il était moins timide pour les rectifications; par exemple, dans ce mois de septembre 1790, il corrige plusieurs des dates données par M. de Bacourt, mais il se garde bien d'en donner les motifs<sup>2</sup>. C'est donc à tort que M. P. Bertrand a prétendu que la traduction allemande était une reproduction pure et simple de l'édition française. Au contraire, elle la complète et corrige en maints endroits, et l'ouvrage de M. Stædtler est un supplément indispensable de celui de M. de Bacourt.

Il est évident, d'ailleurs, que M. Stædtler, employé et pensionné de la famille d'Arenberg, a dû bien se garder de publier aucun des documents que M. de Bacourt avait supprimés comme étant de nature à compromettre la mémoire du comte de la Marck, ou celle de Talley-

1. Stædtler, t. II, p. 203-207.

2. Mirabeau à La Marck, 29 septembre 1790. Bacourt, II, p. 198. — Septembre seulement, s. d. de jour, Stædtler, II, 197. — Mirabeau à La Marck, 21 septembre. Bacourt, II, 186. — Septembre seulement, s. d. de jour. Stædtler, II, 202. — 28<sup>e</sup> note de Mirabeau à la cour, 28 septembre. Bacourt, II, 192. — 29 septembre. Stædtler, II, 207, etc.



rand, ou de tous autres personnages dont il croyait devoir prendre la défense de cette façon. On l'a vu plus haut pour les lettres écrites au sujet de la révolution brabançonne; on le verra plus loin pour Talleyrand. Aussi est-il impossible de contrôler efficacement l'édition de M. de Bacourt avec la seule traduction de M. Stædtler; pour faire une vérification définitive, dont il serait impossible de contester les conclusions, il faudrait comparer cette édition avec la correspondance originale conservée dans les archives de la maison d'Arenberg. Mais aucun érudit n'a pu jusqu'ici obtenir communication de ces précieux papiers; cependant, depuis M. Feuillet de Conches jusqu'à M. Alfred Stern, maintes tentatives ont été faites. On dirait que la fatalité poursuit ce bon M. de Bacourt. Il édite une correspondance de premier ordre et, par suite de la séquestration des originaux, toute comparaison est impossible. Il laisse une copie, écrite entièrement de sa main, des *Mémoires de Talleyrand* et il s'arrange pour faire disparaître le manuscrit original; ce qui supprime encore tout contrôle de son travail. C'est vraiment jouer de malchance ou de bonheur, comme on voudra.

Mais on ne pense jamais à tout ce qui peut arriver. M. de Bacourt ne s'est pas douté que la correspondance de La Marck avec Mercy et Pellenc était en partie conservée à Vienne dans la collection des papiers de Mercy, dont, cependant, en raison de sa haute situation diplomatique, il aurait pu avoir facilement communication, puisqu'à cette même époque M. Feuillet de Conches l'obtenait. Sans cela, il aurait sans doute hésité à supprimer les lettres qui montraient en pleine activité près de Marie-Antoinette ce conseil secret dont Mercy et La Marck étaient les inspirateurs et Fontanges et Montmorin les principaux comparses, avec Pellenc pour auxiliaire. Il aurait peut-être craint qu'un jour vint où ces papiers seraient accessibles aux simples érudits et où sa pieuse supercherie serait démasquée, comme je l'ai fait dans mon article sur la correspondance de Pellenc avec La Marck et Mercy <sup>1</sup>. Je n'ai pas eu de peine à découvrir l'omission par M. de Bacourt des pièces dénonçant l'existence de ce comité autrichien et révélant les projets tramés contre la France par Mercy, La Marek et Montmorin. J'ai trouvé aussi facilement l'explication de ce parti-pris de M. de Bacourt, qui voulait ainsi pouvoir affirmer que Mercy et ses collaborateurs n'avaient jamais donné à Marie-Antoinette que des conseils conformes aux intérêts de la France.

On sait aussi que M. de Bacourt a pratiqué le même genre d'opérations pour préserver la mémoire de M. de Talleyrand, son chef

1. *Révolution française*, 14 juin 1889, p. 481-502.

vénéré. Cette fois, il a été dénoncé par un homme plus que suspect lui-même, par M. Feuillet de Conches, qui l'appelle familièrement Bacourt. M. Feuillet de Conches, plus avide de nouveaux documents que son collègue et ami, avait eu la bonne fortune de fouiller les archives de Vienne quand elles étaient encore fermées au commun des mortels, avant l'avènement de la direction actuelle, la plus courtoise et la plus libérale des directions d'archives. M. Feuillet de Conches rencontra dans les papiers de Mercy des lettres de La Marck et de Pellenc, qu'il fut fort surpris de ne pas trouver dans la publication de M. de Bacourt. Alors il poussa plus loin son enquête et il remarqua que, dans une lettre de Pellenc à La Marck, du 3 janvier 1792, publiée par M. de Bacourt<sup>1</sup>, on ne lisait pas une phrase très dure pour Talleyrand et M<sup>me</sup> de Staël qui se retrouvait dans un rapport de Mercy à Kaunitz, du 14 du même mois. Or, d'après M. Feuillet de Conches, Mercy se serait contenté de copier textuellement dans ce rapport cette lettre de Pellenc à La Marck du 3 janvier sur la situation du ministère français. Il en concluait que M. de Bacourt en avait retranché les passages concernant Talleyrand et M<sup>me</sup> de Staël, et il l'en blâmait nettement<sup>2</sup>. Mais, comme M. de Stockmar l'a fait observer, il n'est pas prouvé que Mercy n'ait pas ajouté de lui-même cette appréciation si cruelle sur Talleyrand, qu'il qualifie de *grand scélérat de l'Assemblée constituante*. Pour pouvoir affirmer que M. de Bacourt l'a supprimée dans la lettre de Pellenc du 3 janvier, il faudrait avoir l'original de cette lettre; mais il est aux archives d'Arenberg et personne ne le verra; pour comble de malheur, les archives de Vienne n'en ont pas même une copie dans les papiers de Mercy<sup>3</sup>. Ce qui est certain, c'est que M. de Bacourt n'a pas publié la lettre de Pellenc à La Marck, du 8 janvier, dont Mercy nous a conservé un extrait où l'on voit exposées tout au long les intrigues de Talleyrand avec Narbonne, Condorcet, Brissot et autres avant son départ pour Londres<sup>4</sup>.

On a dit, il est vrai, que M. de Bacourt, faisant sa publication d'après les papiers de La Marck, n'y avait sans doute pas trouvé les

1. T. III, p. 284.

2. Feuillet de Conches, *Louis XVI, Marie-Antoinette*. Paris, 1869, in-8°, t. V, p. 105. Le rapport de Mercy à Kaunitz, du 14 janvier, y est publié avec ses annexes, p. 93 à 130.

3. Je n'en avais pas trouvé trace lorsque j'ai dépouillé entièrement cette correspondance en 1884, et ce résultat négatif vient d'être confirmé par une nouvelle recherche qu'ont bien voulu faire pour moi mes savants amis M. l'archiviste Felgel et M. le professeur D<sup>r</sup> M. Friedwagner.

4. Cet extrait a été publié par Feuillet de Conches, *o. s. c.*, p. 124-127. Le texte en a été collationné par moi en 1884, et à nouveau cette année par M. Friedwagner; il est fidèlement reproduit.

pièces qui y sont aujourd'hui à Vienne; ce qui expliquait leur omission. Malheureusement, nous savons que Mercy n'envoyait à Kaunitz et ne conservait dans ses papiers que des copies des lettres écrites par Pellenc, Montmorin et autres à La Marck, auquel il rendait les originaux. Ce fut notamment le cas pour ces lettres du commencement de janvier 1792. La Marck, n'osant pas les garder à sa terre de Raismes, près Valenciennes, où il était alors, avait envoyé à Mercy les originaux des lettres de Pellenc, en le priant de les retenir jusqu'à son retour à Bruxelles. Mercy avait prévenu cette demande que La Marck lui avait exprimée seulement le 10 janvier, car la veille il lui écrivait : « Dans la crainte de quelque accident, je garde les dernières lettres pour vous les remettre avec les précédentes<sup>1</sup>. » Et, en effet, cette restitution eut lieu intégralement, comme le prouvent la présence de la lettre du 3 janvier dans les papiers de M. de la Marck et l'existence seulement d'un extrait de la lettre du 8 dans les papiers de Mercy. Si Mercy n'a pas conservé d'extrait de la lettre du 3, c'est qu'il en avait fait passer la substance dans son rapport à Kaunitz du 14 janvier. L'excuse imaginée pour dégager la responsabilité de M. de Bacourt est sans valeur. Il serait d'ailleurs, à tout le moins, fort étrange que les lettres que M. de Bacourt pouvait croire compromettantes pour Talleyrand, Montmorin ou La Marck, eussent disparu de la collection conservée aux archives d'Arenberg, tandis que les autres, parmi lesquelles les premières étaient intercalées, auraient été seules sauvées de la destruction. Vraiment, dans toute cette affaire, pour innocenter M. de Bacourt, on fait jouer au hasard un rôle exagéré.

Est-ce à dire que M. de Bacourt, parce qu'il s'est livré à des mutilations inavouées dans les textes qu'il éditait, ne doit plus être considéré comme un galant homme? On se moque des gens en feignant de croire que ceux qui critiquent ses éditions le plus sévèrement aient eu l'intention d'attaquer sa réputation justement méritée de parfait gentilhomme. Pour ma part, je n'ai jamais rien dit d'approchant, et M. Aulard non plus, que je sache. Il n'en est pas moins vrai qu'on peut, de la méthode suivie par M. de Bacourt dans son édition de la *Correspondance de La Marck*, induire comment il a traité le manuscrit des *Mémoires* qu'il a reçu de Talleyrand et qu'il n'a pas voulu nous transmettre. On peut conclure, des retranchements signalés ci-dessus, que M. de Bacourt, qui a pratiqué des coupes sombres dans la *Correspondance de La Marck*, a dû aussi en faire dans les *Mémoires de Talleyrand* et que c'est une des raisons qui font comprendre pourquoi le manuscrit original n'est plus. Mais jusqu'ici nous

1. Bacourt, t. III, p. 288.

n'avons qu'un exemple certain de ces suppressions, c'est celui découvert par M. Alfred Stern et signalé dans le dernier numéro de la *Revue*.

#### IV.

C'est aussi à l'analogie qu'il faut encore, suivant moi, recourir pour savoir si les *Mémoires de Talleyrand* ont été retouchés et interpolés. En relevant les erreurs grossières commises en grand nombre par M. de Bacourt dans les travaux signés de lui, et en particulier dans sa notice historique sur le comte de Mercy, je n'avais pas du tout l'intention de détruire la réputation d'historien exact et consciencieux que cet écrivain paraît avoir conservée près de certaines personnes. Je voulais seulement laisser entendre qu'on pouvait, avec quelque apparence de raison, attribuer à M. de Bacourt bon nombre des erreurs qui se rencontrent dans le texte qu'il nous a laissé des *Mémoires de Talleyrand*. Le coup a porté, puisque, pour en réparer l'effet, on est allé jusqu'à prétendre que ces erreurs n'existaient que dans mon imagination. J'ai, je crois, amplement prouvé le contraire<sup>1</sup>. Pour achever cette démonstration, il ne me reste plus qu'à mettre en pleine lumière, à l'aide d'un exemple tiré des *Mémoires de Talleyrand*, la façon dont M. de Bacourt écrivait l'histoire et la confiance que ses récits méritent. Je le ferai avec tout le soin que réclame l'importance du sujet sur lequel M. de Bacourt s'est exercé; car il ne s'agit de rien moins que du projet de dissolution des états généraux, soumis au comte d'Artois, en juin 1789, par Talleyrand, et des causes de l'adhésion de l'évêque d'Autun au mouvement révolutionnaire au commencement de juillet.

Dans les *Mémoires*, Talleyrand s'exprime en ces termes :

Mon opinion était qu'il fallait dissoudre les états généraux; et, forcé de prendre les choses où elles étaient, de les convoquer de nouveau, suivant un des modes que j'ai indiqués ci-dessus. J'en donnai le conseil à M. le comte d'Artois, qui avait alors de la bonté et, si j'osais me servir d'une des expressions qu'il employait, de l'amitié pour moi. On trouva mon conseil trop hasardeux. C'était un acte de force et, la force, il n'y avait autour du roi personne pour la manier. J'eus la nuit à Marly quelques rendez-vous qui, ayant été tous inutiles, me démontrèrent que je ne pouvais être bon à rien et que, dans ce cas, sous peine de folie, il fallait penser à soi<sup>2</sup>.

1. Voir plus haut, p. 69 à 72.

2. T. I, p. 123.

Il n'y a dans ce récit rien d'in vraisemblable et on ne peut y relever aucune erreur de fait. Talleyrand, il est vrai, ne donne pas de date précise ; mais il dit que ses entrevues avec le comte d'Artois se passèrent à Marly, et l'on sait que le dernier séjour de la cour dans cette résidence royale eut lieu du 14 au 21 juin 1789<sup>1</sup>. Or, à cette époque, Talleyrand, ami de Calonne, familier du salon de M<sup>me</sup> de Polignac et favori du comte d'Artois, était encore l'un des meneurs de la coterie hostile au tiers état et à Necker. C'est pendant ce séjour à Marly que fut d'abord agitée cette proposition de dissolution des états généraux. Necker réussit à la faire rejeter en soutenant qu'elle était inutile et impraticable et que, si jamais on parvenait à la mettre à exécution, elle aurait pour conséquence immédiate la banqueroute. Talleyrand saisit la balle au bond ; sous prétexte qu'on avait refusé de suivre ses conseils, il pensa à lui et il se rapprocha du parti populaire, dont il devint bientôt un des chefs.

En 1814, dans les premiers jours d'avril, Talleyrand, alors membre dirigeant du gouvernement provisoire, eut de fréquentes conférences avec Vitrolles, qui allait à Nancy retrouver le comte d'Artois, pour le décider à venir à Paris. Dans un de ces entretiens, Talleyrand raconta à Vitrolles ces faits, en les présentant de façon à laisser croire qu'il n'y ajoutait aucune importance ; mais, en réalité, c'était l'explication, la justification de son passé révolutionnaire. Il dit à Vitrolles :

« Demandez à M. le comte d'Artois s'il se rappelle le rendez-vous de Marly. » Et il lui raconta « qu'après la séance du 24 juin 1789, les membres des deux minorités de la noblesse et du clergé, qui, en se réunissant au tiers état, auraient fait pencher la balance du côté populaire, commencèrent à s'effrayer de l'entraînement à une révolution complète et violente. Quelques-uns, soit par conscience, soit par ambition, pensèrent à se rapprocher de la cour. »

M. de Talleyrand, le vicomte de Noailles, M. d'Agoult, et quelques autres qu'il me nomma, demandèrent à voir le roi, mais dans le plus grand secret. Louis XVI se trouvait alors à Marly ; c'était son dernier voyage dans cette résidence, toute pleine des souvenirs et de la grandeur de Louis XIV. Il refusa cet entretien, mais en autorisant M. le comte d'Artois à les recevoir. Ils arrivèrent très mystérieusement à minuit, et là ils exposèrent au prince tous les dangers de la situation et la perspective d'une révolution incalculable dans ses résultats, mais, suivant eux, il était encore temps d'en arrêter le cours. Les seuls moyens étaient ceux de la force et d'un grand développement de la puissance royale ; ils en indiquèrent assez pour montrer qu'ils en avaient le secret, pas assez pour qu'on les employât sans eux. A ce prix, ils devaient

1. *Gazette de France*, à la date.

s'attacher à la défense de la couronne; ils y mettraient tout ce qu'ils avaient d'influence et de popularité et accepteraient toutes les chances et les dangers d'une telle entreprise. Ils déclarèrent en même temps que, si le roi refusait d'adopter ces derniers moyens de salut et de résistance au torrent qui était prêt à tout envahir, ils s'y jetteraient eux-mêmes et iraient aussi loin qu'il pourrait les entraîner. C'était en peu de mots la plus complète justification de la conduite révolutionnaire de M. de Talleyrand. Tous les plaidoyers du monde n'auraient pas mieux servi à l'excuser, d'autant que le fait allégué me fut confirmé par M. le comte d'Artois, qui en avait conservé l'entier souvenir. N'est-ce pas ainsi que les araignées retrouvent, pour tisser leurs toiles, les fils qu'elles avaient jetés au vent?

Le morceau est intéressant, et la fin, en particulier, est charmante. Par malheur, il y a une assez grosse erreur. Cette entrevue de Marly est certainement antérieure à la séance du 24 (lisez 23) juin, puisque la cour rentra le 24 au château de Versailles, pour ne plus le quitter jusqu'à la translation à Paris, après les journées des 5 et 6 octobre. En outre, ce passage des *Mémoires de Vitrolles* est en contradiction sur certains points avec un extrait des *Souvenirs* du même écrivain, contenu dans une lettre à M. de Bacourt, du 6 avril 1852. Je cite seulement les passages les plus importants :

Lorsque..... je partais pour décider Monsieur à se rendre à Paris, j'avais eu plusieurs conférences à ce sujet avec le président du gouvernement provisoire. Dans un dernier entretien, au moment du départ, nous avions traité les conditions et les formes de la réception de Monseigneur. Après un moment de silence, le prince de Talleyrand reprit, avec son sourire caressant et d'un ton qui voulait être léger et presque indifférent :

« Je vous prie de demander à M. le comte d'Artois s'il se rappelle la dernière occasion que j'ai eue de le voir : c'était au mois de juillet 1789; la cour était à Marly; trois ou quatre de mes amis, frappés comme moi de la rapidité et de la violence du mouvement qui entraînait les esprits, nous résolûmes de faire connaître au roi Louis XVI la véritable situation des choses que la cour et les ministres semblaient ignorer. Nous fîmes demander à Sa Majesté de vouloir bien nous recevoir; nous désirions, pour le bien de son service comme pour nous, que cette audience fût tenue secrète. La réponse fut que le roi avait chargé son frère M. le comte d'Artois de nous recevoir. Le rendez-vous fut donné à Marly, dans le pavillon que M. le comte d'Artois occupait seul. Nous y arrivâmes à minuit. M. de Talleyrand me rapporta la date précise du jour et le nom des amis qui l'accompagnaient : c'étaient des membres de

1. Vitrolles, *Mémoires*. Paris, Charpentier, 1884, in-8°, t. I, p. 342-43.

l'Assemblée nationale et de cette minorité de la noblesse qui s'étaient réunis au tiers état ; la date et les noms m'ont également échappé.

« Lorsque nous fûmes en présence de M. le comte d'Artois, continua M. de Talleyrand, nous lui exposâmes en toute franchise la situation des affaires de l'État, telle que nous l'envisagions..... Demandez, je vous prie, à Monsieur, répéta M. de Talleyrand, si cet entretien nocturne est resté dans sa mémoire. C'était bien près du moment où il quittait la France..... »

En écoutant ce récit, qui tombait avec une sorte d'indifférence et de naïve simplicité, je me permettais de douter que ce qui pouvait rester dans la mémoire de Monsieur fût entièrement conforme aux paroles que je venais d'entendre. Cependant, lorsque, à Nancy, je vins à me rappeler la recommandation de M. de Talleyrand, Monseigneur me dit, sans entrer dans aucun détail, qu'il n'avait point oublié cette circonstance et que tout ce que je lui rapportais était entièrement conforme à la vérité<sup>1</sup>.

Cette seconde version est, je crois, préférable à la première ; car elle est moins précise et me paraît par suite devoir être plus près de la vérité, puisque Vitrolles avoue loyalement avoir oublié la date de cette audience nocturne et les noms des assistants. En remplaçant la date de juillet 1789 par celle de juin, tout ce que dit Vitrolles peut se concilier avec ce que l'on sait de façon certaine par d'autres témoignages incontestables.

Cette lettre ne suffit pas à M. de Bacourt, qui voulut la compléter en rapportant un récit que Talleyrand lui aurait fait<sup>2</sup>. Mais cet érudit, qu'on s'accorde à nous représenter comme si consciencieux et si bien informé, était tellement ignorant que ce récit est la révélation la plus complète qu'on puisse souhaiter de ses supercheries littéraires.

Nous voulons, dit-il en appendice, ajouter à ce passage<sup>3</sup> quelques détails que M. de Talleyrand a négligés ou peut-être oubliés. Il est positif qu'à l'époque à laquelle ce passage se rapporte, M. de Talleyrand eut avec M. le comte d'Artois plusieurs entrevues, dans lesquelles il chercha à convaincre le prince de la nécessité de prendre des mesures de force et, tout en maintenant les concessions que le roi avait déjà faites, de réprimer avec vigueur les agitations populaires qui se manifestaient chaque jour et qui avaient déjà ensanglanté les rues de la capitale. La plus

1. *Mémoires de Talleyrand*, t. I, p. 139-141.

2. Les légères divergences, dit-il, qu'on remarquera entre le récit qui nous a été fait par M. de Talleyrand et celui de la lettre de M. de Vitrolles s'expliquent naturellement par l'effet du temps qui s'était écoulé et qui a pu modifier les souvenirs des deux narrateurs. » Bacourt, appendice aux *Mémoires de Talleyrand*, p. 139.

3. C'est le passage des *Mémoires de Talleyrand* publié plus haut, p. 88.

importante et la dernière de ces entrevues eut lieu à Marly, dans la nuit du 16 au 17 juillet 1789, c'est-à-dire quelques heures avant que le prince quittât la France. Lorsque M. de Talleyrand se présenta chez M. le comte d'Artois, le prince, qui était déjà couché, le fit néanmoins entrer, et là, dans un entretien de plus de deux heures, M. de Talleyrand exposa de nouveau tous les dangers de la situation et supplia le prince de les faire connaître au roi. M. le comte d'Artois, ému, se leva, se rendit chez le roi, et, après une absence assez prolongée, revint déclarer à M. de Talleyrand qu'il n'y avait rien à faire avec le roi, qui était résolu à céder, plutôt que de faire verser une goutte de sang en résistant aux mouvements populaires. « *Quant à moi,* » ajouta M. le comte d'Artois, « *mon parti est pris ; je pars demain matin et je quitte la France.* » M. de Talleyrand conjura vainement le prince de renoncer à cette résolution, en lui représentant les embarras et les périls qu'elle pourrait avoir pour lui dans le présent, et pour ses droits et pour ceux de ses enfants dans l'avenir. M. le comte d'Artois persista, et M. de Talleyrand finit par lui dire : « Alors, Monseigneur, il ne reste donc plus à chacun de nous qu'à songer à ses propres intérêts, puisque le roi et les princes désertent les leurs et ceux de la monarchie? — En effet, » répliqua le prince, « c'est ce que je vous conseille de faire. Quoi qu'il arrive, je ne pourrai vous blâmer, et comptez toujours sur mon amitié. » M. le comte d'Artois émigra le lendemain<sup>1</sup>.

On ne peut pas désirer une preuve plus éclatante de l'improbité littéraire de M. de Bacourt et de son ignorance que celle fournie par ce récit, qu'il a certainement inventé de toutes pièces afin de compléter à sa manière le passage des Mémoires cité plus haut en tirant parti de la lettre qu'il avait reçue de Vitrolles ; mais il a été trompé par cette phrase, que ce dernier a mise dans la bouche de Talleyrand : « C'était bien près du moment où le comte d'Artois quittait la France. » Naïvement, M. de Bacourt, qui croyait que le prince était parti le 17 juillet, a placé cette dernière entrevue dans la nuit précédente. C'est cette erreur de date qui décèle la fraude. On pourrait peut-être, à première vue, penser qu'il n'y a qu'une simple méprise et qu'il faut lire 16-17 juin 1789. Mais c'est impossible ; car M. de Bacourt, pour donner plus d'autorité à ses révélations, a eu soin de préciser. Il affirme que cette entrevue eut lieu quelques heures avant que le comte d'Artois quittât la France. Bien mieux, il fait dire à ce prince la phrase que j'ai soulignée, et il termine en disant : « M. le comte d'Artois émigra le lendemain. » C'est donc bien de la nuit du 16 au 17 juillet qu'il s'agit. Or, pour écrire que Talleyrand, cette nuit-là, fit la démarche que lui prête M. de Bacourt, il faut igno-

1. *Mémoires de Talleyrand*, t. I, p. 137-138.



rer et les principales étapes de la carrière politique de Talleyrand et les plus grands événements de notre histoire pendant cette période décisive. Que Talleyrand, si grandes que puissent avoir été les défaillances de sa mémoire, qui d'ailleurs était merveilleuse, en soit jamais tombé au point d'oublier et les principaux faits de sa vie et les points culminants du drame auquel il avait pris une part si active vingt-cinq ans auparavant, je me refuse d'autant plus à le croire qu'on ne trouve rien de semblable et dans ses *Mémoires* et dans ses conversations avec Vitrolles. Seul, M. de Bacourt, dont on a pu juger plus haut la manière d'écrire l'histoire, était capable de commettre cette énormité. Le mot n'est pas trop fort, car ce récit est en complète contradiction avec tout ce que nous savons de la conduite de Talleyrand et de la situation des partis en présence à ce moment-là. Un bref résumé des faits essentiels mettra, je l'espère, ce point important hors de toute contestation.

Il est absolument impossible d'admettre que, dans la nuit du 16 au 17 juillet, Talleyrand soit allé donner de semblables conseils au comte d'Artois quand déjà, depuis deux semaines au moins, il avait, pour ainsi dire, jeté sa mitre par-dessus les moulins et s'était joint au parti populaire. Il ne s'était, il est vrai, réuni au tiers qu'à l'avant-dernière heure, le 26 juin, dans la même séance que l'archevêque de Paris et la veille du jour où, sur l'ordre du roi et à la prière du comte d'Artois, la minorité du clergé et la majorité de la noblesse vinrent prendre leurs places dans la salle commune ; mais à partir de cet instant son évolution se fit rapidement. Le 7 juillet, il prononça un long et important discours pour défendre un projet d'arrêté qu'il soumettait à l'Assemblée afin de déclarer nuls et de nul effet les mandats impératifs derrière lesquels se retranchaient les membres des deux premiers ordres hostiles à la Révolution. Ce discours était une sorte de manifeste, et les conséquences ne s'en firent pas attendre. Le 14 juillet, dans la séance du matin, Talleyrand fut nommé par l'Assemblée pour faire partie du comité de constitution avec Mounier, Sieyès, le comte de Clermont-Tonnerre, le comte de Lally-Tollendal, Champion de Cicé, Chapelier et Bergasse, tous adversaires déclarés du nouveau ministère.

Si l'on prétendait que Talleyrand aurait pu confondre les dates et oublier que le jour même du 14 juillet il avait été désigné comme l'un des chefs du parti opposé à la coterie dont le comte d'Artois était l'âme, il faudrait en outre soutenir qu'il avait aussi perdu le souvenir des grands événements auxquels il avait été mêlé à ce moment-là. Car, si tout cela n'avait pas été tout à fait effacé de sa mémoire, quand il aurait fait cette confidence à M. de

Bacourt, on devrait supposer qu'il était devenu complètement gâteux. En effet, seul un fou aurait pu aller dans la nuit du 16 au 17 juillet présenter au comte d'Artois des propositions semblables à celles exposées dans cette relation apocryphe. Car, à ce moment, nul ne pouvait ignorer que pour le prince et ses amis tout était perdu. La journée du 14 juillet avait vu se consommer sous les murs de la Bastille et dans les rues de Paris la défaite définitive de la monarchie absolue et de ses partisans. Dans la nuit qui avait suivi cette mémorable victoire populaire, les troupes étrangères avaient quitté le Champ de Mars et les Champs-Élysées et battu en retraite dans la direction de Versailles. Le 15, Louis XVI, accompagné seulement de ses deux frères, était venu dans l'Assemblée faire amende honorable et protester contre les projets de dissolution qu'on lui avait attribués faussement. Le 16 juillet, dans la journée, le roi avait annoncé au président de l'Assemblée le rappel de Necker et la retraite du baron de Breteuil et de ses collègues, qui, quelques jours plus tôt, avaient été appelés sur les instances de la reine et du comte d'Artois pour exécuter le coup d'État dont le projet venait d'être arrêté. Dans cette même séance du 16 juillet, on avait lu aux députés une lettre du maréchal de Broglie, qui, dans cette tentative de contre-révolution, s'était chargé du principal rôle; il informait l'Assemblée du départ des troupes, qui rentraient dans leurs anciennes garnisons en province et sur les frontières. Enfin, dans la nuit du 16 au 17, et non le lendemain 17, le comte d'Artois quittait furtivement Versailles<sup>1</sup> pour gagner Valenciennes et la Belgique. C'est ce moment que, suivant l'arrangeur de ses *Mémoires*, Talleyrand, rallié au parti de la Révolution, aurait choisi pour aller faire au comte d'Artois la proposition de dissoudre l'Assemblée triomphante.

On ne saurait imaginer sottise plus forte. Cependant, M. de Bacourt ne s'en doute même pas, tellement il est ignorant des choses les plus élémentaires. Aussi commet-il les bourdes les plus grosses. Dans cet article, j'en ai signalé au moins deux échantillons de premier ordre, sans compter les autres plus ou moins faibles. C'est donc à bon droit que j'ai prétendu qu'on était autorisé à attribuer à l'auteur de la copie autographe des *Mémoires de Talleyrand* la plupart des erreurs qu'on relève dans cet ouvrage.

Mais, dira-t-on, aucun de vos arguments n'est tiré des *Mémoires*

1. Car le prince n'avait pas passé cette dernière nuit avec le roi à Marly, mais bien à Versailles, où était Louis XVI avec la famille royale et la cour. Mais en comparaison des autres que je viens de relever, cette erreur de M. de Bacourt n'est qu'un péché véniel.

eux-mêmes. Je l'avoue et je déclare que c'est de parti-pris que j'ai procédé de cette façon ; car, en ces matières, j'attache bien plus de valeur à la critique externe qu'à la critique interne. A moins qu'on n'ait affaire à un très grand écrivain, je ne sais rien de plus décevant que ce système qui consiste à juger de l'authenticité de tel ou tel passage d'un ouvrage historique d'après ce qu'on appelle le style de l'auteur. Je déclare même que dans l'espèce cette méthode me paraît inapplicable. En effet, Talleyrand répète à plusieurs reprises qu'il n'entend pas faire un livre. Il écrivait comme il parlait ; c'était, dit M. de Vitrolles, le style de la conversation. Or, M. de Bacourt, qui avait été le secrétaire de Talleyrand, et qui avait vécu longtemps dans son intimité, pouvait fort bien imiter ce style. Tout au plus pourrait-on mettre à part certains morceaux qui se distinguent par l'éclat de l'expression et l'élévation de la pensée et dire : cela n'est certainement pas du Bacourt, c'est du Talleyrand. Mais ces morceaux seraient en bien petit nombre. Si l'on voulait faire sérieusement cette critique interne, dont on paraît parler sans en connaître les conditions essentielles, il faudrait, à mon avis, disséquer ces Mémoires paragraphe à paragraphe et pour ainsi, phrase à phrase, vérifier et contrôler l'exactitude de chaque fait et relever toutes les erreurs, rechercher si les idées se suivent, afin de déterminer les mutilations probables, étudier si le silence de l'auteur sur les questions qui le concernaient personnellement ou devaient l'intéresser est vraisemblable, etc. Ce serait un travail infiniment délicat et extrêmement considérable, qui demanderait beaucoup de temps et le concours de nombreux travailleurs. Quant à moi, je ferai seulement cette étude sur la partie de ces Mémoires qui rentre dans le cercle des recherches que je poursuis depuis bientôt quinze ans sur la fin de l'ancien régime ; néanmoins, je dois avouer que je n'espère pas l'avoir achevée avant plusieurs années ; il est vrai que je n'ai pas que cela à faire. Libre à M. Bertrand de s'en étonner et d'en tirer matière à railleries ; en ce faisant, il prouve seulement qu'il connaît mal ces questions de critique des sources. Est-on d'accord aujourd'hui après plus de trois siècles de discussions incessantes sur les interpolations subies par bon nombre d'historiens anciens ? J'ai bien peur qu'il n'en soit de même pour les Mémoires de Talleyrand.

Il est, en effet, des critiques éminents qui déclarent qu'en l'absence du manuscrit original de ces Mémoires on ne peut pas se prononcer, dans un sens ni dans l'autre, sur l'authenticité de chacun des passages pris isolément. C'est notamment l'opinion de M. P. Baillet, l'un des historiens de notre temps qui connaissent le mieux cette

période<sup>1</sup>. Aussi laisse-t-il de côté cette question pour s'occuper uniquement de déterminer la valeur historique du texte que nous a livré M. de Bacourt. Il examine les deux premiers volumes chapitre à chapitre, et il montre qu'à tout instant on y rencontre des erreurs, des omissions, des lacunes étranges<sup>2</sup>. Cette critique très serrée lui donne la plus fâcheuse idée de cet ouvrage, « où ce qu'on désirerait apprendre est passé sous silence, où ce qu'on pourrait retrancher sans inconvénient est traité dans les plus grands détails<sup>3</sup>. » Il termine en concluant que c'est une publication sans la moindre valeur historique, car on n'y trouve pour ainsi dire pas un seul fait qui ne fût connu auparavant, et même sur la personne de Talleyrand elle n'apporte rien ou presque rien de nouveau<sup>4</sup>.

En résumé, les Mémoires de Talleyrand, tels qu'ils nous ont été transmis par M. de Bacourt, sont indignes de l'homme dont ils portent le nom. Faut-il aller jusqu'à dire qu'on aurait dû leur donner ce titre : *Mémoires du prince de Talleyrand, revus et corrigés, mutilés et augmentés par M. de Bacourt*? J'en suis convaincu, mais je dois avouer loyalement que je ne suis pas encore en état de le prouver comme je le désirerais. C'est pourquoi je me bornerai à reprendre aujourd'hui la conclusion de mon premier article :

La suppression du manuscrit original est une grave présomption contre l'authenticité *intégrale* du texte publié par M. le duc de Broglie d'après la copie autographe de M. de Bacourt.

Jules FLAMMERMONT.

#### NOTE DE LA RÉDACTION.

Pour clore une discussion qui ne nous semble pas, en l'état actuel des documents, pouvoir être utilement poursuivie, nous donnons la traduction du début de l'article de M. Bailleu, que cite à deux reprises M. Flammermont, et qui nous paraît excellemment résumer ce qu'il faut penser sur la question de l'authenticité des Mémoires de Talleyrand :

En France on a émis l'opinion qu'on avait affaire à une falsification plus ou moins caractérisée. On a allégué, pour le prouver, des raisons externes et internes. Il est exact que le duc de Broglie n'a eu entre les mains que la copie de Bacourt, et non le manuscrit original de Talley-

1. *Historische Zeitschrift*, 1892, t. LXVIII, p. 60.

2. *Ibidem*, notamment p. 73 et 74.

3. *Ibidem*, p. 67.

4. *Ibidem*, p. 82.

rand, dont la destinée est inconnue. Il est exact également que, dans une précédente publication, celle de la correspondance de Mirabeau avec La Marck, Bacourt a été, à bon droit, soupçonné d'avoir volontairement altéré les textes<sup>1</sup>. Mais, comme chacun des volumes du manuscrit utilisé par M. de Broglie porte la mention catégorique, de la main de la duchesse de Dino ou de Bacourt, qu'ils contiennent *la copie complète et authentique* des Mémoires de Talleyrand, il faudrait des preuves internes bien décisives pour maintenir l'hypothèse d'une falsification en présence d'une pareille déclaration. Ce qu'Aulard, le principal adversaire de l'authenticité, a allégué sur ce point est vraiment trop insuffisant. Il se contente de faire observer que Carnot est une fois désigné comme « le général Carnot échappé de Cayenne » (I, 275), lapsus de Talleyrand qu'Aulard, peu familier avec la critique des mémoires biographiques, déclare une grossière interpolation et considère comme une preuve suffisante de la prétendue falsification. Le manque de proportion dans le récit, qu'on a remarqué avec raison, ne peut pas être invoqué comme une preuve de falsification, car le caractère si varié des différents chapitres et la légèreté avec laquelle le travail tout entier a été fait l'expliquent suffisamment.

Si les preuves internes d'une falsification n'existent pas, par contre, nous avons un témoignage irrécusable qui nous prouve que les Mémoires ont été écrits précisément dans la forme où nous les possédons aujourd'hui. Vitrolles, dans ses Mémoires, raconte que Talleyrand lui a parlé de ses souvenirs et lui a lu dans de grands cahiers divers fragments sur le duc d'Orléans, l'entrevue d'Erfurt, le séjour des Bourbons à Valencay, etc. (III, 444)<sup>2</sup>.

Si, d'une part, un manuscrit original de Talleyrand a indubitablement existé, de l'autre, dans l'impossibilité où nous sommes de le collationner avec la copie de Bacourt, nous ne pouvons ni prouver ni nier l'authenticité de chaque détail des Mémoires actuels; nous pouvons encore moins affirmer que Bacourt n'a pas çà et là fait quelques suppressions.

Talleyrand, d'ailleurs, n'a point eu la prétention d'écrire des souvenirs complets et suivis; il n'en était peut-être pas capable : « Je ne

1. L'observation a été faite tout d'abord par Feuillet de Conches, V, 105. Cf. Stern, *Vie de Mirabeau*, II, 227, 269, et surtout l'essai de de Stockmar dans la *Historische Zeitschrift*, XXXIX, 1 ss.

2. Ce passage rend insoutenable l'opinion de la *Revue historique* : « Il est possible, peut-être même probable, qu'un manuscrit original des Mémoires n'a jamais existé. » [Nous n'avons pas voulu dire que Talleyrand n'avait écrit aucune partie de ses Mémoires de sa propre main; nous pensons que les Mémoires, tels que M. de Bacourt les a reçus, ne formaient pas un tout homogène, mais se composaient de parties très différentes, ici les grands cahiers dont parle Vitrolles, écrits par Talleyrand, là des notes dictées, ailleurs des pièces qu'il fallait rattacher au récit. L'opinion de M. Baillet ne s'écarte pas sensiblement de la nôtre. — *Note de la rédaction.*]

fais point un livre, » dit-il, page 12, « et, quand on n'a pas la prétention de faire un livre, on peut bien prendre un peu ses aises. » Cette déclaration prouve que Talleyrand avait pleine conscience du caractère superficiel et décousu de ses Souvenirs, caractère qui a provoqué en France de si fausses suppositions. Il a noté ses Souvenirs, tantôt avec le ton de la conversation, comme lorsqu'il racontait dans le salon de M. de Rémusat les anecdotes de sa jeunesse, tantôt avec le ton doctoral d'un vieux diplomate, qui, du haut de ses expériences et de sa sagesse mondaine, explique à ses auditeurs les événements de son temps. Certes, Talleyrand n'écrivait pas sans intention apologétique ; mais on a été aussi trop loin sur ce point en France quand on a vu dans ses Mémoires une espèce d'écrit politique de circonstance destiné plus au roi Louis XVIII qu'à la postérité, et qui avait pour but de préparer sa rentrée au ministère. Le ton de Talleyrand, quand il parle des Bourbons, est très réservé ; à l'égard de Louis XVI, il est un juge sévère, et rien ne prouve qu'il ait jamais montré ni voulu montrer ses souvenirs à Louis XVIII. Mais on ne peut nier que les Mémoires aient été rédigés sous l'influence des opinions qui dominaient au début de la Restauration. Leur tendance est royaliste et apologétique.

Il est impossible de marquer avec plus de justesse et de prudence l'état actuel de la question d'authenticité des Mémoires de Talleyrand. Nous sommes entièrement d'accord avec M. Bailleu pour penser que, sans pouvoir affirmer avec certitude qu'aucun passage des Mémoires n'a été supprimé, ni qu'aucun raccord maladroit n'y a été fait, nous possédons les Mémoires tels que Talleyrand a voulu nous les faire connaître, et que les lacunes et les inexactitudes dont ils fourmillent proviennent de la manière même dont il a travaillé et des motifs qui l'ont poussé à les écrire. Nous croyons comme lui que nous pouvons faire fond sur l'affirmation de M. de Bacourt lorsqu'il déclare sa copie conforme aux papiers qu'il a reçus, et nous n'admettons pas avec M. Flammermont qu'on puisse conclure des inexactitudes de son édition de la Correspondance de Mirabeau avec La Marck à la falsification des Mémoires de Talleyrand. Une pareille falsification ne serait nullement compatible avec l'honnêteté, et M. Flammermont déclare lui-même qu'il ne met pas en cause celle de M. de Bacourt. Tout autre chose est d'avoir, par négligence, par ignorance ou pour obéir aux scrupules des possesseurs mêmes de la Correspondance de Mirabeau, laissé des lacunes dans cette correspondance, dont on n'accuse nullement d'ailleurs M. de Bacourt d'avoir adultéré le texte<sup>1</sup>, tout autre chose de mutiler, d'interpoler et de modifier

1. Du reste, le 4<sup>e</sup> volume qui, au dire de M. Flammermont, pourrait être ajouté aux textes publiés par M. de Bacourt, ne serait pas, si je ne me trompe, composé de lettres de Mirabeau, mais de notes de Duquesnoy annotées par

un texte qu'on a été chargé par l'auteur lui-même de reproduire fidèlement, et de déclarer ensuite sa copie exactement conforme à l'original. La duchesse de Dino, il est vrai, dont on sait la situation particulière vis-à-vis de Talleyrand d'une part, et de M. de Bacourt de l'autre, pouvait avoir moins de scrupules que ce dernier à supprimer tel ou tel passage des Mémoires, et il n'est pas absolument impossible que, conformément à l'indication recueillie par M. Funck-Brentano, elle n'ait soustrait à M. de Bacourt quelque chose des manuscrits primitifs. Mais, pour supposer des modifications plus graves, des additions et altérations au texte, comme le font MM. Funck-Brentano et Flammermont, il faudrait, en bonne critique, découvrir les motifs de ces falsifications. Ces motifs n'auraient pu être que le désir de complaire à la famille d'Orléans; or, rien dans les Mémoires ne porte la trace de ce désir, et la suppression de sept pages sur Philippe-Égalité ne peut pas être attribuée à M. de Bacourt. L'existence dans sa copie de ces pages, supprimées depuis, est même une présomption de plus en faveur de l'exactitude de cette copie. — Du moment qu'on ne peut indiquer les motifs politiques qui auraient guidé M. de Bacourt dans ses falsifications, il faudrait admettre qu'il aurait cédé au désir de mettre sa prose à côté et à la place de celle de M. de Talleyrand, et qu'il aurait réussi à le faire sans qu'on voie de disparate. C'est vraiment par trop invraisemblable. En définitive, comme nous ignorons la nature exacte des manuscrits laissés par M. de Talleyrand, la destinée de ces manuscrits et les instructions orales données par M. de Talleyrand à M. de Bacourt; comme, d'autre part, les Mémoires que nous possédons répondent parfaitement, par leurs imperfections mêmes, à ce que nous savons de la manière de travailler de Talleyrand et des diplomates en général, et au but que Talleyrand s'est proposé en les écrivant; comme enfin M. de Bacourt, dont personne ne conteste l'honorabilité, nous affirme que sa copie est conforme à l'original qu'il a reçu, nous n'avons pas de motifs sérieux pour mettre en doute cette affirmation, tout en regrettant vivement que les originaux soient supprimés ou séquestrés. Cette suppression laisse planer une suspicion sur les Mémoires et permet de supposer des mutilations dues à une autre main que celle de M. de Bacourt. Les Mémoires, d'ailleurs, n'ont en eux-mêmes qu'une médiocre valeur historique et doivent être contrôlés et corrigés à chaque ligne. Mais la faute en est à Talleyrand lui-même et non à M. de Bacourt.

Mirabeau. Or, M. de Bacourt ne les a pas eues entre les mains, comme il le déclare lui-même.

---